

CORRIGE QCM PARTIE 2

Partie 2 : Financement de l'entreprise

QCM

1. Dans les états financiers, autour de quel(s) critère(s) s'organise la distinction entre les capitaux propres et les dettes ?
 - a. Les capitaux propres ne sont pas des dettes
 - b. Les dettes ont une échéance à laquelle elles doivent être remboursées.
 - c. Les dettes donnent lieu à une rémunération qui doit être versée aux créanciers.
 - d. Les porteurs de capitaux propres sont remboursés en dernier en cas de liquidation de l'entreprise.
 - e. **Tous les critères proposés sont exacts, même s'ils ne sont pas toujours vérifiés simultanément.**
2. Parmi les catégories proposées, quelles sont celles qui relèvent des capitaux propres ?
 - a. **Prime de fusion**
 - b. Prime de remboursement
 - c. Dividendes à distribuer
 - d. **Actions propres¹**
 - e. Actions détenues à des fins de placement
3. Une entreprise peut racheter ses propres actions, par exemple pour assurer la liquidité du titre en bourse, puis les revendre. Dans le cadre d'une telle opération, peut-elle présenter la plus ou moins-value en résultat (net ou global) ?
 - a. Oui, il s'agit d'une opération d'achats et de revente susceptible de dégager un résultat de détention.
 - b. **Non, car l'opération concerne les titres de l'entité elle-même.**
4. Lorsqu'une entreprise émet de nouvelles actions, en augmentant son capital, les nouvelles actions sont émises :
 - a. Pour la même valeur que les anciennes, le capital social ne pouvant être constitué que de titres identiques.
 - b. **Pour le même nominal que les anciennes, seul le nominal figurant en capital social.**
 - c. Il n'est pas possible pour une entreprise d'émettre de nouvelles actions, le capital est constitué à la date de sa création.
5. Dans le cadre de l'intégration des états financiers d'une entité qu'elle contrôle, la société mère va généralement :
 - a. Additionner la totalité des capitaux propres de la filiale aux siens et reconnaître les droits des actionnaires minoritaires dans l'actif net (actif diminué des dettes) sur une ligne particulière de l'actif.
 - b. **Additionner la totalité de l'actif net (actif diminué des dettes) de la filiale au sien et reconnaître les droits des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres sur une ligne particulière des capitaux propres.**
 - c. La solution adoptée dépend du montant de l'actif net de la filiale : si la différence actif – dettes est positive, on retient la solution a., sinon on applique la solution b.
6. Les variations des cours des devises pour les achats et ventes réalisés en monnaie étrangère sont enregistrées directement dans les capitaux propres, via le résultat global.
 - a. Vrai
 - b. **Faux**
7. Lorsqu'une filiale établit ses comptes dans une devise différente de celle de la société la contrôlant, les variations de la devise au moment de la conversion de ses états financiers sont enregistrées dans le résultat global du groupe.

¹ Actions de l'entreprise rachetées par elle, par exemple pour assurer la liquidité du titre en bourse

- a. **Vrai**
 - b. Faux
8. Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont enregistrées dans le résultat net à la condition exclusive que :
- a. Elles sont observables sur les marchés financiers
 - b. Elles concernent des instruments de capitaux propres
 - c. Elles concernent des instruments destinés à être cédés à court terme
 - d. Elles concernent des instruments pour lesquels l'entreprise a décidé (option) de les présenter en résultat
 - e. **Les conditions proposées ne sont pas exclusives l'une de l'autre.**
9. Les locations sont conçues comme un engagement à payer un loyer pendant une certaine période et sont donc à ce titre présentées comme
- a. Des passifs évalués à la juste valeur en contrepartie d'un droit d'utilisation.
 - b. Des passifs évalués au coût amorti en contrepartie d'un actif financier de même montant correspondant aux droits détenus sur le bailleur.
 - c. **Des passifs financiers évalués au coût amorti en contrepartie d'un droit d'utilisation correspondant aux droits acquis du fait du versement de ce loyer.**
 - d. Des capitaux propres évalués au coût amorti en contrepartie d'un droit d'utilisation.
 - e. Des capitaux propres maintenus à leur valeur d'origine en contrepartie d'un droit d'utilisation de même montant pendant toute la durée de la location.
10. Les versements effectués au titre d'un passif financier correspondent toujours au montant contractuel, même si leur analyse comptable (répartition entre charges financières et remboursement du principal) peut différer des termes du contrat.
- a. **Vrai**
 - b. Faux